

Le récent acquittement d'un médecin qui a aidé une octogénaire en bonne santé à mourir inquiète, d'autant que le nombre de suicides assistés en maison de retraite augmenterait

Exit: la vieillesse, un motif suffisant?

LUCAS VUILLEUMIER, PROTESTINFO

Ethique ▶ «Si vous avez 80 ans, que vous êtes un peu sourd et avez de la peine à vous déplacer, Exit viendra sans problème vous aider à partir», alerte un pasteur romand. Préférant rester anonyme, ce ministre se souvient notamment d'un couple au sein duquel «le mari était atteint d'un lourd Parkinson, et qui s'est suicidé avec son épouse – en dépression mais bien portante». Un témoignage qui rappelle l'affaire Pierre Beck, dont la patiente octogénaire et en bonne santé avait clairement formulé son envie de rejoindre son mari décédé.

«Cela devient du grand n'importe quoi», accuse le pasteur, pour qui le récent acquittement de Pierre Beck, ancien-vice président de la section romande d'Exit, est le signal d'un «glissement» pour le moins inquiétant. Il n'est pas le seul à pointer la facilité toujours plus grande qu'auraient les personnes âgées à accéder au suicide assisté. «C'est devenu une vraie porte de sortie», dénonce une aumônière vaudoise en EMS. Ayant récemment visité une personne «sourde, aveugle, mais en bonne santé» qu'Exit aurait depuis aidée à mourir, cette aumônière se questionne: «Proposera-t-on bientôt à nos grands-parents de demander Exit plutôt que d'aller en EMS?» Publié en février, un communiqué de presse d'Exit Suisse indique que «de plus en plus de personnes âgées souffrant de troubles ou de maladies multiples (polymorbidité) optent pour une mort autodéterminée».

Durcir le cadre juridique? «Ce qu'a fait Pierre Beck, en évitant à cette dame de se jeter en bas d'un pont comme elle menaçait de le faire, est honorable. Mais cette personne ne correspondait pas à nos critères», assure Gabriela Jaunin, coprésidente de l'association Exit Suisse romande. Dénonçant de la «provocation» dans le geste du médecin, elle confie d'ailleurs «ne pas comprendre personnellement cet acquittement», et craint qu'il ne fasse jurisprudence. «Cela veut dire, en somme, que n'importe quel



Pierre Beck avait prescrit du pentobarbital à une personne âgée en bonne santé. Il a finalement été acquitté. KEYSTONE

médecin pourrait faire une ordonnance de pentobarbital à un patient», ajoute-t-elle. Et d'appeler à la mise en place d'un cadre juridique encore plus strict.

Si elle se dit contre l'idée d'aider «toute personne en bonne santé» à mourir, Gabriela Jaunin rappelle toutefois que, depuis 2014, la seule condition de «souffrances intolérables» a été élargie par l'association. Alors qu'elle y était «opposée à l'époque», elle adhère aujourd'hui à la nouvelle réglementation, selon laquelle présenter des «poly-pathologies invalidantes» permet également de demander le suicide. Ces dernières survenant irrémédiablement avec l'âge, la seule vieillesse serait-elle donc un motif suffisant pour demander à partir de la sorte? «Nous n'aidons pas les gens qui n'ont



«Nous n'aidons pas les gens qui n'ont rien. Il faut être atteint dans sa santé»

Gabriela Jaunin

rien. Il faut être atteint dans sa santé», répond-elle.

En mai 2022, la Fédération des médecins suisses (FMH) décidait de calquer ses directives en matière de suicide assisté sur celles de l'Association suisse des sciences médicales (ASSM). Celles-ci stipulent que l'assistance au suicide de personnes en bonne santé n'est pas admissible d'un point de vue médico-éthique.

«Ces directives vont peut-être trop loin», réagit pour sa part Annette Mayer, théologienne catholique et accompagnante spirituelle au CHUV. «Les critères de la souffrance et de la qualité de vie sont de l'ordre de l'appréciation personnelle.» Une vision que partage Ralf Jox, neurologue et palliativiste du CHUV spécialisé en éthique médicale. Il appelle à «être plus humble par rapport à

notre capacité de jugement de la souffrance. En tant que médecin, il aurait «de la peine à accéder à la demande de suicide de la part d'une personne en bonne santé», confie-t-il. Tout en admettant qu'il «puisse y avoir des exceptions, par exemple si la personne est tellement âgée qu'elle peut considérer être arrivée au bout de sa vie».

Si Ralf Jox souligne les «liens excellents» qu'entretient le milieu de la santé avec Exit, il n'en reste pas moins que certains restent gênés par la démocratisation de la pratique. «Je trouve que le discours autour d'Exit minimise la gravité de cet acte, qui reste une mort violente», exprime ainsi Alain Martin, aumônier en EMS pour l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV). Du fait de son expérience, il affirme qu'«une mort par suicide assis-

té représente non seulement un choc pour les familles, mais aussi pour les soignants, parfois même un traumatisme». Une vision que partage Ariane Baehni, aumônière de l'EERV en EMS à Lausanne, selon laquelle «tout le personnel a besoin d'être entendu lors d'un suicide assisté, de la dame qui nettoie au cuisinier».

«Entendre les gens qui souffrent»

«Il faut arrêter de parler d'Exit en Eglise, car cela suscite chaque fois une ébullition malsaine. Cela m'énerve, s'agace la théologienne Annette Mayer. La vision trop étriquée des gens d'Eglise leur fait du tort.» De son côté, Ralf Jox exprime également son regret de voir parfois que la «tradition chrétienne condamne encore le suicide assisté». Pour l'aumônière catholique, «ce qui est central, dans l'accompagnement religieux ou spirituel, c'est de prendre en compte le désir de vie ou de mort de la personne».

Même son de cloche du côté de l'aumônier réformé Giampiero Vassallo. Employé par l'EERV, il «donne sa disponibilité» à l'association depuis de nombreuses années, sans y être accompagnant ou bénévole. «Lorsque des personnes croyantes demandent l'assistance d'un ministre». Engagé à «entendre avant tout les gens qui souffrent», il raconte avoir été «présent jusqu'au bout» pour plusieurs membres d'Exit. Selon lui, «les critères d'admission au suicide assisté pourraient vraisemblablement être encore assouplis», ce qu'il ne condamne pas, préférant s'abstenir de «tout jugement moral». S'il dit «ne pas comprendre la méfiance de certains collègues», l'aumônier admet tout de même avoir eu écho d'abus dans ses échanges avec la coprésidente de l'association. «Gabriela Jaunin m'a confié que des accompagnants acceptaient parfois trop vite la demande de mourir formulée par certains membres, et qu'il était important qu'elle garde un œil sur eux.» Interpellée à ce sujet, la coprésidente d'Exit répond que «au vu de nos critères, cela ne devrait pas arriver. Si des accompagnants se retrouvent dépassés par leur empathie, il faut qu'ils mettent un terme à leur engagement.»

La nonciature quitte Managua

Nicaragua ▶ Le chargé d'affaires du Saint-Siège au Nicaragua, M^{re} Marcel Diouf, a quitté le pays le 17 mars 2023. Avec son départ, il a officiellement fermé la nonciature apostolique de Managua, dont le bâtiment et les biens sont restés sous la protection de l'ambassade d'Italie. Le prêtre et diplomate était chargé des affaires après l'expulsion du nonce apostolique, Waldemar Stanislaw Sommertag, également sur ordre du gouvernement Ortega, en mars 2022.

Le régime Ortega a pris la décision unilatérale de suspendre les relations diplomatiques avec le Vatican après la publication d'une interview dans laquelle le pape François qualifiait le gouvernement nicaraguayen de «dictature grossière», dont le principal dirigeant, Daniel Ortega, souffrait d'un «déséquilibre». CATH.CH

M^{re} Morerod interdit une communauté

Diocèse ▶ M^{re} Charles Morerod, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF), a interdit la communauté charismatique Koïnonia Jean-Baptiste de toute activité sur le diocèse. En Suisse romande, la communauté est notamment connue pour ses «messes de guérison» célébrées par le prêtre valaisan Olivier Bagnoud.

L'interdiction de Koïnonia est due au fait que la communauté s'était vu rejeter une reconnaissance canonique par le Dicastère romain pour les laïcs, la famille et la vie, explique M^{re} Morerod. L'évêque assure que lors de sa demande d'établissement, Koïnonia Jean-Baptiste (établie aujourd'hui à la cure de Semsales, dans le canton de Fri-

bourg) ne lui a pas donné toutes les informations nécessaires liées à son association.

M^{re} Morerod a appris récemment l'absence de reconnaissance canonique à travers la rencontre de ses représentantes avec la communauté. Il a indiqué ne pas savoir les raisons de cette non-reconnaissance, mais espère qu'elles seront connues. La chaîne YouTube de la communauté compte 1350 abonnés. «Nous sommes une communauté appartenant à l'Eglise catholique, formée de personnes passionnées par l'amour de Dieu qui s'est manifesté dans notre vie», affirme le site internet de la communauté Koïnonia Jean-Baptiste, fondée en 1979 en Italie et active dans 18 pays. CATH.CH

MÉDIAS-PRO

NOUVEAU DIRECTEUR

Le journaliste et communicant Paolo Mariani a été nommé directeur de Médias-pro, entité qui regroupe les médias de l'Eglise évangélique réformée de Suisse romande. Il remplace Michel Kocher, qui part à la retraite après quatorze ans à ce poste. Journaliste RP, Paolo Mariani a travaillé notamment à *dimanche.ch* et au *Matin*, informe le Conseil exécutif de la Conférence des Eglises réformées de Suisse Romande (CER). Il a ensuite occupé les postes de responsable de la communication de deux Eglises réformées romandes. En 2018, il a été consacré comme diacre de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV). Il commencera son activité en septembre 2023, par une période de tutelage avec le directeur actuel, Michel Kocher, ce dernier occupant ses fonctions jusqu'à fin novembre 2023. CATH.CH